

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CD217

présenté par
M. Meurin, rapporteur

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	700 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	0	700 000
SOLDE	-700 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement réduit de 700 000 euros les crédits prévus au programme 217, portant sur l'action 07 "Pilotage, support, audit et évaluation", à la sous-action 6 "Actions nationales et internationales en faveur du développement durable". Il s'agit de supprimer l'aide budgétaire de l'État à trois associations opposées à l'énergie nucléaire ou prônant des actions de désobéissance civile, comme le Réseau Action Climat, Les Amis de la Terre et France Nature Environnement.